

Article I : Préparation de l'accompagnement

Suite à nos échanges, nous nous assurons de bien comprendre les objectifs de l'accompagnement individuel afin de répondre le plus précisément à vos besoins.

Article II : Lieu de réalisation de la prestation

Cette prestation peut se dérouler soit dans nos locaux sur Lyon ou Paris, soit à distance, par des entretiens en vidéoconférence ou téléphoniques. Nos bureaux lyonnais et parisiens sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Merci de nous contacter pour les modalités organisationnelles à adapter au handicap. De même, merci de nous informer d'éventuels problèmes de santé (maux de dos, problèmes respiratoires, incapacités physiques, etc.) afin de permettre, le cas échéant, un aménagement du déroulé pédagogique et/ou des exercices proposés.

Article III : Honoraires et frais

Pour une prestation de **bilan de compétences**, nos honoraires sont fonction du nombre d'heures d'accompagnement. Les prestations de formation dispensées par Apostrof sont exonérées de TVA accordée en date du 31 mai 2011 (Art. 261.4.4.a du CGI). Cet accompagnement peut être financé par différents acteurs ou à titre individuel : fond **FNE-Formations** de l'entreprise, solde DIF ou **CPF** sur la plateforme [Moncompteformation.gouv.fr](https://moncompteformation.gouv.fr). Apostrof est un organisme certifié **Datadock**.



Nos honoraires sont payables par chèque ou par virement, à réception de facture, dès la confirmation de la prestation d'accompagnement individuel. Les frais du Consultant occasionnés par l'accompagnement sont inclus dans le forfait ci-dessus. Vos frais de déplacements seront à votre charge.

Article IV : Responsabilités

Elodie TERRIER est votre interlocutrice privilégiée pour Lyon et Géraldine MOREAU est votre interlocutrice privilégiée pour Paris. Elle est personnellement responsable de la prestation réalisée et vous accompagne tout au long de cette démarche. Certaines démarches ou méthodologies peuvent faire intervenir d'autres consultants d'**Apostrof**. Notre équipe de consultants regroupe des professionnels de l'évaluation formés et intervenant régulièrement dans les processus de recrutement ou d'évaluation.

Article V : Confidentialité & Références

A compter de l'acceptation des présentes CGV, **Apostrof** se réserve le droit de citer le nom de la société cliente ou du bénéficiaire de la prestation d'accompagnement à titre de référence dans tout document publicitaire, commercial et institutionnel (notamment sur notre site web), ce que notre Client déclare expressément accepter. Cependant, nous nous engageons à ne pas dévoiler d'informations sur le contenu de la mission sans autorisation de votre part. En effet, nous nous engageons à respecter strictement le secret professionnel sur l'ensemble des informations obtenues au cours de notre accompagnement. Nous vous inviterons à nous faire part de votre témoignage sur votre niveau de satisfaction dès l'issue de notre prestation.

Enfin, nous sommes dans l'obligation de garder pendant 36 mois tous les dossiers clients pour les présenter dans le cadre des audits de contrôle QUALIOPI.

Article V : Charte Relations Fournisseurs Responsables

Apostrof est particulièrement sensible à la qualité de la relation et de la collaboration avec nos fournisseurs qui sont nos consultant(e)s partenaires. En effet, ces derniers sont considérés au sein de notre société comme des partenaires stratégiques. En plus d'être experts dans leur métier, ils sont également reconnus sur leur territoire où ils exercent et où ils contribuent à développer l'activité économique.



C'est pourquoi Apostrof est signataire de la Charte Relations Fournisseurs Responsables qui se compose de dix engagements pour des achats responsables, parmi lesquels :

- ◆ **Favoriser la collaboration avec les fournisseurs stratégiques** ; afin d'améliorer ses performances, le donneur d'ordre collabore avec le sous-traitant qui doit être considéré comme un partenaire stratégique,
- ◆ **Veiller à la responsabilité territoriale** de son entreprise en recherchant, sur le territoire où elle exerce son activité, à contribuer le plus possible à développer l'activité économique.

Virginie Graziani

Présidente Apostrof

CGV fait en Avril 2010 et mis à jour en Janvier 2022. Version 3